REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

MAIRIE DE LOUDUN

***

DELIBERATION N° 2026.10.12
Nomenclature N° 7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

***

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation
29.10.2026

Nombre de conseillers

En exercice	**29**
Présents	**26**
Votants	**29**

L'an deux mille vingt six
le quatre novembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS, Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAULT, Mme LE DUC, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire déléguée de Rossay), Mme PELLETIER, M. MORIN, Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD, Mme MULA, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

M. HAESE, M. BRANCO-NUNES, M. SERGENT

Pouvoir de M. Marc-Antoine HAESE à Mme Céline BLONDEL
Pouvoir de M. Kevin BRANCO-NUNES à Mme Véronique ARNAUDO-RONTARD
Pouvoir de M. Alexandre SERGENT à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Gymnique Loudunaise

Mme Bernadette VAUCELLE, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Pour les besoins de ses activités, l'Association Gymnique Loudunaise a sollicité la collectivité pour l'acquisition d'un matériel spécifique : piste gonflable. L'association a trouvé ce matériel en vente d'occasion pour un montant de 1 400 € et sollicite une aide exceptionnelle pour effectuer cette acquisition.

Il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Il est précisé que l'association sera propriétaire de cet équipement et aura la responsabilité de son contrôle, de son état et de son utilisation.

Vu l'avis favorable de la Commission Sports en date du 15 octobre 2026,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'attribution de cette subvention exceptionnelle à l'Association Gymnique Loudunaise.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

MAIRIE DE LOUDUN (Vienne)

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 19 NOV. 2026

Publié le : 19 NOV. 2026

Notifié le : .....

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20261104-2026-10-12-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026